

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : ASA 39/005/2007 (Public)

Bulletin n° : 034

ÉFAI

19 février 2007

Thaïlande. Attaques condamnables

Amnesty International condamne les attentats à l'explosif, incendies criminels et fusillades perpétrés dans la soirée du 18 février et à l'aube du 19 février dans les provinces de Yala, Narathiwat, Pattani et Songhla, dans le sud de la Thaïlande. Huit personnes ont été tuées et plus de 50 blessées lors de ces attaques dans des hôtels, des stations d'essence, des maisons, des bars avec karaoké, des écoles et d'autres lieux fréquentés par les civils.

Amnesty International demande que ces attentats fassent l'objet sans délai d'une enquête efficace et impartiale et que les personnes soupçonnées d'être responsables soient jugées dans le respect des normes internationales d'équité des procès.